

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

| | |
|--|--|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 14 décembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 14 décembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n° 54_2023</p> | <p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE, Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Gaëlle MESSINA, Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p> |

Objet : COMMANDE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS AU HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le projet conjoint avec la CCUR de rassembler les points de collecte des OM et de tri sélectif et la possibilité ouverte aux communes de mettre en place des conteneurs semi-enterrés sur certains sites. La commune de Minzier a fait le choix de mettre en place des conteneurs semi-enterrés (CSE) sur le site « hangar communal » car le terrain est propice à cette installation.

Pour les CSE ordures ménagères, la CCUR prend à sa charge les CSE mais la commune prend à sa charge les travaux de terrassement.

Pour les CSE de tri, la fourniture et les travaux sont à la charge de la commune. Le devis de l'entreprise ASTECH s'élève à 16 576 € HT soit 19 891.20 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de l'entreprise ASTECH et tous les documents s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

| | | |
|---|---|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le : 21.12.2023</p> | <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> | <p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> |
|---|---|---|

